

Présentation - Définitions

Madame Gaëlle Fergloute, exerçant sous le nom commercial Gaëlle - Architecture, est spécialisée en architecture d'intérieur et décoration. Son siège social est situé à 1457 Nil-Saint-Vincent, Rue Hautbiermont 25 (Belgique). Elle est immatriculée à la BCE sous le numéro 0773.800.771 et à la TVA sous le numéro 0773.800.771.

Pour l'application des présentes conditions générales, les termes suivants sont définis comme suit :

- Service : Toute prestation de conseils et de réalisation de projet dans les domaines de l'architecture et de la décoration d'intérieur, extérieur, décoration événementielle, home staging, suivi de chantier (si prévu dans le contrat signé) et conception de projets de mobilier sur mesure.
- Client : Toute personne physique ou morale qui acquiert un service à des fins personnelles ou professionnelles.
- Prestataire : Tout corps de métier chargé de la réalisation et de l'exécution des travaux.

Lorsque le client fait appel aux services de Gaëlle - Architecture, il reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes conditions générales. Toute modification ou dérogation à ces CGV devra être expressément et préalablement acceptée par écrit par Gaëlle - Architecture. Les présentes CGV ont pour but de garantir la rapidité et la sécurité juridique des transactions.

Offre et Devis

Chaque intervention de Gaëlle - Architecture fera l'objet d'un devis détaillé, personnalisé et remis au client, soit en main propre, soit par email. Les présentes CGV s'appliquent à tout devis émis, et le client les accepte lors du paiement de la première facture.

Les prix indiqués sont en euros. Sauf en cas de rétractation, le client sera définitivement engagé par la signature du devis ou par le paiement du premier acompte.

Gaëlle - Architecture ne commencera l'exécution de ses obligations qu'après réception du premier acompte. Les prix indiqués dans l'offre concernent uniquement les prestations spécifiées dans le devis, à l'exclusion de toute prestation supplémentaire. Toute demande supplémentaire sera facturée au taux horaire de 120€ HTVA ou fera l'objet d'un nouveau devis.

Le client reconnaît le style créatif de Gaëlle - Architecture, qui sera appliqué au projet. En aucun cas, Gaëlle - Architecture ne sera responsable des modifications importantes du projet dues à un changement de "goût et style" du client, sans frais supplémentaires.

Gaëlle - Architecture se réserve le droit de résilier le contrat de manière unilatérale et de facturer les honoraires dus pour le travail déjà effectué si elle ne peut répondre, par sa créativité, à la nouvelle demande du client.

Sauf stipulation contraire, les devis de Gaëlle - Architecture sont valables pendant 30 jours à compter de leur émission.

Prix

Le prix des prestations est déterminé en fonction de la complexité de la mission et du temps estimé nécessaire pour la réaliser selon les règles de l'art. L'estimation du budget de base ne tient pas compte des modifications ultérieures demandées par le client, ni des imprévus apparaissant en cours de chantier.

Gaëlle - Architecture dispose d'une marge de manœuvre, et un dépassement de 20 % du budget initial est jugé raisonnable et ne saurait engager sa responsabilité.

Les modifications demandées par le client, non prévues dans le devis initial, seront facturées au prorata du travail supplémentaire fourni par Gaëlle - Architecture.

Modalités de Paiement

Les factures sont payables en une seule fois par virement bancaire sur le compte de Gaëlle - Architecture mentionné sur la facture et endéans les délais cités sur celle-ci.

Pour la réalisation du projet, lors de la signature du devis, le paiement d'un acompte représentant le montant de l'esquisse devra être payé pour débiter la création du projet. Le solde sera facturé en une ou plusieurs étapes selon les phases du projet définies dans le devis. Chaque étape donnera lieu à une facture payable à réception.

Toute facture impayée à l'échéance prévue sera majorée de plein droit, sans mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire de 15 % du montant restant dû, avec un minimum de 100 €.

Les réclamations relatives à une facture doivent être envoyées par email à gaelle.architecture@gmail.com dans un délai de huit jours calendaires après la réception de la facture. Passé ce délai, la réclamation sera irrecevable.

Obligations des parties

Obligation de Moyens et Délais de Prestation

Gaëlle - Architecture n'est tenue qu'à une obligation de moyens et s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la réalisation des prestations, conformément aux usages de la profession d'architecte d'intérieur. Gaëlle - Architecture peut être mandatée par le client pour assurer, en son nom, le suivi des prestations requises auprès des différents prestataires.

Gaëlle - Architecture s'engage à exécuter ses prestations dans des délais raisonnables, définis en coordination avec le client. En cas de délais spécifiquement convenus, Gaëlle - Architecture déploiera des efforts raisonnables pour les respecter. Toutefois, les délais indiqués ne sont qu'indicatifs et Gaëlle - Architecture reste tenue à une obligation de moyens pour les respecter.

De plus, Gaëlle - Architecture ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dépassements de délais imputables au client, à des tiers ou à un cas de force majeure.

Passé un délai de 2 mois sans retour du client, la prestation sera considérée comme clôturée. Une facturation sera alors établie en fonction de l'état d'avancement du travail à ce moment.

Responsabilité et Engagement du Client

Le client reconnaît avoir reçu de Gaëlle - Architecture toutes les informations et conseils nécessaires afin de contracter en toute connaissance de cause. Les choix effectués par le client sont réalisés sous sa pleine responsabilité.

Le client s'engage à fournir à Gaëlle - Architecture tous les documents, renseignements et informations nécessaires pour permettre la réalisation des prestations convenues. Le client s'engage également à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faciliter l'intervention de Gaëlle - Architecture et des prestataires requis et acceptés.

Le client s'engage à répondre à toute demande de précision dans un délai de 10 jours ouvrables. À défaut de réponse dans ce délai, il sera présumé avoir marqué son accord sur les choix opérés par Gaëlle - Architecture.

L'approbation accordée au client à chaque étape du projet est irrévocable et définitive.

Limitation de Responsabilité

Gaëlle - Architecture est tenue à une obligation de moyens et non de résultats. En cas de faute dans l'exécution du contrat, la responsabilité de Gaëlle - Architecture est limitée au

montant total des services facturés ou à facturer, ainsi qu'aux dommages prévisibles et directs. Elle ne pourra être tenue responsable des dommages indirects, immatériels, comme la perte de bénéfices ou de temps.

L'architecte d'intérieur n'assume pas la responsabilité de la bonne exécution des travaux par les entrepreneurs ou artisans tiers engagés directement par le client.

Résiliation unilatérale et Indemnité de Dédite

En cas de renonciation du client aux services de Gaëlle - Architecture avant la fin de la prestation, et si aucune faute grave n'est imputable à Gaëlle - Architecture, le client devra régler la facture correspondant au travail effectué jusqu'à ce point. Une indemnité forfaitaire de 300 € sera également exigée.

Responsabilité des Tierces-Personnes

Lorsque des prestataires externes sont impliqués dans la réalisation des prestations, Gaëlle - Architecture n'assume aucune responsabilité pour leur travail. Le client est responsable des contrats conclus directement avec ces prestataires. Les retards causés par ces prestataires ne peuvent en aucun cas être imputés à Gaëlle - Architecture.

Force Majeure

Les événements de force majeure (incendie, guerre, épidémies, pénuries, etc.) pouvant retarder ou rendre impossible l'exécution des prestations ne sauraient engager la responsabilité de Gaëlle - Architecture. La survenance d'un tel événement sera communiquée au client dans les plus brefs délais.

Propriété Intellectuelle

Les conseils, documents, et créations réalisés par Gaëlle - Architecture sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et demeurent la propriété exclusive de Gaëlle - Architecture. Toute reproduction ou utilisation des documents par le client sans autorisation écrite préalable est interdite. Les propositions (croquis, plans, 3D, etc.) demeurent la propriété de Gaëlle - Architecture tant que toutes les factures relatives à leur création n'ont pas été réglées intégralement.

Diffusion des Supports de Prestation

Le client autorise Gaëlle - Architecture à diffuser sur son site internet, ses réseaux sociaux et dans des publications les documents créés dans le cadre de la prestation, sans mentionner ses coordonnées personnelles.

Traitement des Données à Caractère Personnel

Les données personnelles du client sont collectées et traitées conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection des données à caractère personnel et aux dispositions contraignantes du droit belge. Ces données peuvent être partagées avec les entreprises partenaires de Gaëlle - Architecture pour l'exécution des services.